



**COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

MISE A ENQUETE PUBLIQUE DE LA DECLARATION DE PROJET DE MODERNISATION DE LA  
CIMENTERIE CIMENTS CALCIA VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'AIRVAULT

**ENQUETE PUBLIQUE**

**AVIS DE MISE A L'ENQUETE**

*Par arrêté n° 2022-01 en date du 7 Janvier 2022, prescrivant l'enquête publique* relative à la déclaration de projet de modernisation de la cimenterie Ciments Calcia emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Airvault, Monsieur Olivier Fouillet, Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à cette procédure du 31 janvier 2022 au vendredi 4 mars 2022 inclus.

A cet effet,

Madame Frédérique BINET a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Poitiers.

L'enquête publique se déroulera du 31 janvier 2022 au 4 mars 2022 inclus, dans le respect des règles sanitaires. Le dossier sera disponible :

**en Mairie d'Airvault - 1 rue Constant Balquet - 79600 Airvault**

aux jours et heures d'ouverture Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Mercredi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 sans interruption

Le dossier d'enquête publique est disponible en Mairie d'Airvault, et en ligne à l'adresse internet de la Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet : <https://www.cc-avt.fr>

Madame le Commissaire enquêteur recevra le public dans le respect des règles sanitaires à la Mairie d'Airvault le :

- Lundi 31 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 9 février 2022 de 14h00 à 17h00
- Lundi 21 février 2022 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 4 mars 2022 de 14h00 à 17h30

**Pendant la durée de l'enquête**, les observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public à la Mairie d'Airvault aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-avant,
- être adressées par écrit à l'attention de Madame Frédérique BINET, le commissaire-enquêteur à la mairie d'Airvault (1 rue Constant Balquet BP 50001 - 79 600 Airvault),

- ou par mail à l'adresse [plui@cc-avt.fr](mailto:plui@cc-avt.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme d'Airvault » et à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour établir un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves » ou « défavorables ».

Le commissaire-enquêteur transmettra au président l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du tribunal administratif de Poitiers.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de communes (33, place des Promenades – 79600 Airvault) et sur le site internet <https://www.cc-avt.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera communiquée par le Président de la Communauté de communes au préfet des Deux-Sèvres.

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48